

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 1^{er} octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Thierry GRANTURCO 5^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO (excusé), Florence GALERANT (excusée)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Véronique BOURNE, pouvoir à Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Jean-Claude GAUDE, pouvoir à David MULLER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Chhun-Na LENGART, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président

Monsieur David MULLER est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D128_011022

MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LE REMPLACEMENT DE PNEUMATIQUES POUR LE PARC ROULANT DU SERVICE D'EXPLOITATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - Convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision avec la Société LAGUERRE PNEUS
Approbation

La Société LAGUERRE PNEUS s'est vue attribuée, par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, le marché n°2019-02 de fourniture et de remplacement de pneumatiques pour le parc roulant du service d'exploitation de la collecte des déchets ménagers et assimilés, démarrant le 1^{er} octobre 2019 et d'une durée de quatre ans.

En qualité de négociant spécialisé en pneumatiques proposant notamment des services de suivi à distance et de gestion de parc des professionnels, l'acquisition de pneumatiques représente 18% des charges globales de la Société LAGUERRE PNEUS. Entre juillet 2021 et juin 2022, l'indice des prix à la consommation des pneumatiques en France publié par « Le Moniteur » a augmenté de 11,77%. La Société LAGUERRE PNEUS subit de plein fouet l'envolée du coût des pneumatiques, laquelle compromet fortement son équilibre financier.

Par courriers en date des 09 mars, 28 mars et 06 avril 2022, la Société LAGUERRE PNEUS, ne pouvant supporter seule la totalité des charges extracontractuelles du marché suite aux augmentations de barème de la part des manufacturiers, a exceptionnellement demandé une modification de la fréquence de révision des prix contractuels et une augmentation des prix forfaitaires et unitaires.

En réponse datée du 13 juin 2022, la Communauté de Communes a informé la Société LAGUERRE PNEUS des conditions à remplir et des éléments financiers à fournir afin d'obtenir une indemnité temporaire couvrant une partie des charges supplémentaires liées à l'augmentation des coûts d'exécution durant la situation d'imprévision.

Par courriels des 2 et 17 août 2022, la Société LAGUERRE PNEUS a apporté l'ensemble des éléments de preuve nécessaires à l'application de la théorie de l'imprévision codifiée par l'article L. 6 3° du Code de la commande publique et la Communauté de Communes a décidé d'accéder à sa demande et de lui accorder une indemnité temporaire. Cœur Côte Fleurie reconnaît ainsi que la hausse exceptionnelle du prix des pneumatiques constatée depuis le 1^{er} semestre 2021, dont l'ampleur, accentuée par la crise en Ukraine, est imprévisible, extérieure aux Parties, et que « l'économie du contrat se trouve absolument bouleversée » (CE, 30 mars 1916, Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux, n°59928).

Aussi, une convention doit être établie pour définir les modalités d'indemnisation de la Société LAGUERRE PNEUS, en application de la théorie de l'imprévision.

Par conséquent, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation de cette convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision,
- habilitier son Président, ou le Vice-président le représentant, à la signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



AUTORISE la passation d'une convention, afin de définir les modalités d'indemnisation de la Société LAGUERRE PNEUS, en application de la théorie de l'imprévision

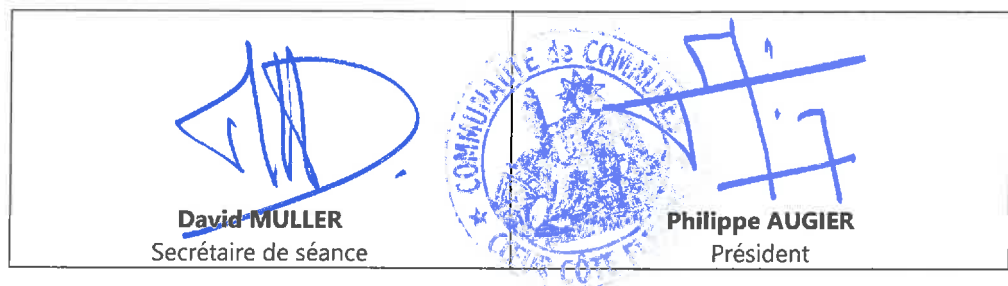
HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville